

Factsheet: GS Green Bond - P Dis EUR

Rapport mensuel au 30-06-24

Durée indéterminée

VNI: **211,13** EUR

Rating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

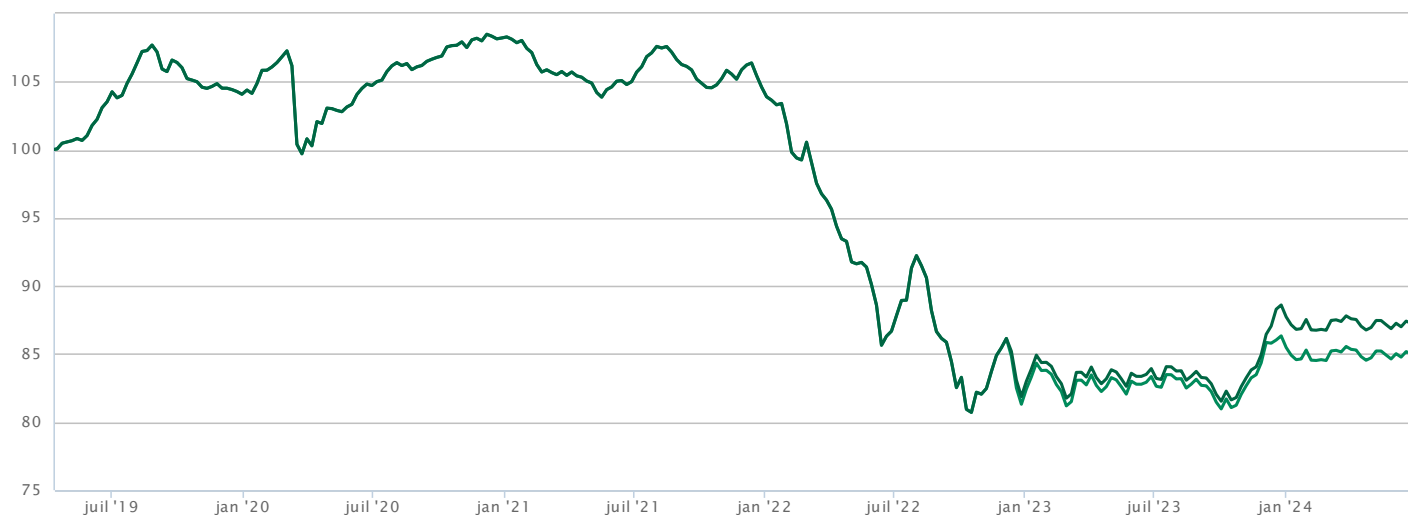
Politique d'investissement

Le Fonds est classé comme produit financier en vertu de l'Article 9 du règlement européen SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité. Le Fonds a pour objectif l'investissement durable et investira dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE. Des renseignements détaillés sur la publication d'informations du Compartiment liées à la durabilité sont disponibles dans le document d'informations précontractuelles publiées (figurant en annexe du prospectus) sur le site <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>. Le fonds investit au moins 85 % de ses actifs nets dans un portefeuille d'obligations vertes de premier ordre (dont la notation va de AAA à BBB-) libellées principalement en euros. Les obligations vertes sont des instruments dont les revenus serviront à financer ou refinancer en tout ou partie des projets existants et/ou nouveaux bénéfiques à l'environnement. Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des obligations présentant un risque plus élevé (assorties d'une notation inférieure à BBB-). Pour déterminer notre univers éligible, nous vérifions si les obligations sélectionnées respectent les Principes des obligations vertes définis par l'International Capital Market Association. La sélection est affinée au moyen de filtres d'exclusion. Nous n'investissons pas dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités telles que, entre autres, la conception, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou la production de sables bitumineux. En outre, des restrictions plus strictes s'appliquent aux investissements dans des émetteurs impliqués dans des activités liées aux jeux d'argent, aux armes, aux divertissements pour adultes, aux fourrures et aux cuirs spéciaux, au forage dans l'Arctique, et au pétrole et gaz de schiste. Sont exclus les émetteurs concernés par de graves controverses environnementales, sociales ou de gouvernance ou dont les notes ou politiques ESG sont médiocres. Notre objectif est de dépasser la performance de la valeur de référence Bloomberg MSCI Euro Green Bond 10% Capped Index sur une période de 5 ans. La valeur de référence constitue une large représentation de notre univers d'investissement. Le fonds peut également inclure des obligations ne relevant pas de l'univers de la valeur de référence. Notre gestion active du fonds met l'accent sur la sélection des obligations. Pour construire le portefeuille optimal, nous associons notre analyse sur des émetteurs spécifiques d'obligations à une analyse ESG et une analyse de marché toutes deux plus générales, qui peuvent être limitées par la qualité et la disponibilité des données communiquées par les émetteurs ou fournies par des tiers. Les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) évitées sont un exemple de critères non financiers évalués dans l'analyse ESG. Notre objectif est d'exploiter les différences d'évaluation entre les émetteurs d'obligations d'un même secteur et les différences d'évaluation entre des secteurs et des segments de qualité différente (notations). Le positionnement du fonds peut de ce fait sensiblement différer de celui de la valeur de référence. Le risque spécifique lié à l'émetteur étant un facteur de performance important, nous assujettissons tous les émetteurs de l'univers d'investissement admissible à une analyse approfondie du risque opérationnel et financier. À des fins de gestion du risque, des limites de déviation par rapport à la valeur de référence sont appliquées au niveau des secteurs et des pays. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds a vocation à verser un dividende régulier. Le rendement du Portefeuille dépend de la performance du Portefeuille, qui est directement liée à la performance de ses placements. Le profil de risque et de rémunération du Portefeuille décrit dans ce document d'informations clés suppose que vous détenez vos placements dans le Portefeuille pendant au moins la Période de détention recommandée, comme indiqué ci-dessous sous la rubrique « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ». Veuillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » ci-dessous pour des informations supplémentaires (y compris les restrictions et/ou les pénalités) sur la possibilité de racheter votre placement dans le Fonds.

Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés. Le capital et/ou les rendements n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

La décision d'investir dans l'OPC doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs de l'OPC promu : ce fonds est SFDR art. 9.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 12-04-19 au 30-06-24



- GS Green Bond - P Dis EUR (sans les dividendes bruts éventuels)
- GS Green Bond - P Dis EUR (compte tenu des dividendes bruts éventuels réinvestis)

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

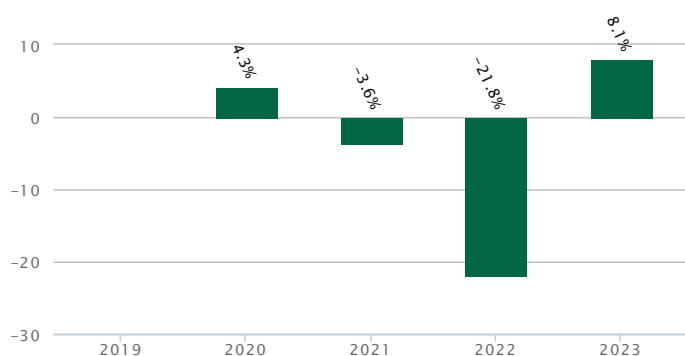
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-06-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
GS Green Bond - P Dis EUR	+0,44%	-1,11%	-1,33%	+3,89%	-6,10%	-3,43%	-2,63%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendaire au 31-12-23*

(par année calendaire, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



■ GS Green Bond - P Dis EUR

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav), compte tenu des dividendes éventuels distribués et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Caractéristiques

Général

Dividendes bruts

Distribue un dividende Oui
Périodicité des dividendes dividende annuel

Dividendes historiques

2023	Date de paiement	19-12-23
	Date ex-dividende	14-12-23
	Dividende brut	4,07 EUR
2022	Date de paiement	19-12-22
	Date ex-dividende	14-12-22
	Dividende brut	1,46 EUR
2019	Date de paiement	19-12-19
	Date ex-dividende	16-12-19
	Dividende brut	0,02 EUR

L'indicateur de risque

Type de parts	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	9.842.202,96 EUR
Taille du compartiment	2.539.171.920,44 EUR
Nombre de parts	46.108,01
Devise	EUR
Code ISIN	LU1619163584
Benchmark	Bloomberg Barclays MSCI Euro Green Bond Index
Horizon d'investissement	Minimum 5 ans
Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit Luxembourgeois NN (L)
Compartiment de	NN (L)
Service financier	ING Belgique SA, 24, Avenue Marnix à 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Domicile	Pays-Bas
Gestionnaire(s)	Alfred Meinema Bram Bos Jovita Razauskaite Jurje Halsema Roel van Broekhuizen

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	249,01 EUR au 12-04-19
Périodicité	Quotidienne
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be http://www.echo.be http://www.nnip.com

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	14h le jour J, ou J est la date d'évaluation
Date d'évaluation du cours	J
Date-valeur	J+3



Le risque réel peut être sensiblement différent si le Produit n'est pas conservé jusqu'à l'échéance. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. • L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il montre la probabilité que le produit perde de l'argent en raison des mouvements sur les marchés ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer. • Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement. • Les autres risques importants liés au Portefeuille qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque figurent dans le Prospectus. • Si le Fonds n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre placement. • Nous avons classé ce Fonds comme étant de catégorie 3 sur 7, une catégorie de risque moyen-faible. Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen-faible, et les mauvaises conditions du marché sont peu susceptibles d'avoir une incidence sur la capacité du Fonds à vous payer. • Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins. • Il se peut que vous ne puissiez pas sortir de manière anticipée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. • Soyez conscient du risque de change lorsque la devise du Fonds est différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé. Vous recevrez des paiements dans une devise différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Le risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, veuillez vous référer à la section correspondante du prospectus, disponible auprès du prestataire de services financiers ou sur le site Internet.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 3%
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	0,4%
Frais courants	0,6%. Les frais courants indiqués sont basés sur le dernier exercice financier du fonds. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation: 0,6% Coûts de transaction: 0,0%
Frais de conversion	Maximum 3%
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Applicable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section correspondante du prospectus.
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.


Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
---------------------------------------	-------------------

Précompte mobilier sur dividende*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.	

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Estimation des frais	français
 Estimation des frais	néerlandais
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	anglais
 Rapport annuel	anglais
 Rapport semestriel	anglais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <http://www.nnip.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser au promoteur de l'OPC : NN Investment Partners Luxembourg S.A. 3, rue Jean Piret – L-2350 Luxembourg ou à l'instance compétente en intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers : ombudsman en conflits financiers (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, 1000 Bruxelles, Ombudsman@Ombudsfin.be).

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire>. Les droits de l'investisseur sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by

